

Homélie du dimanche 3 mars 2024

(3^e dimanche de Carême – Année B)

Chers frères et sœurs,

Quel beau spectacle Jésus nous présente-il aujourd'hui dans l'Évangile ! On imagine un homme furieux qui chasse les marchands, qui fouette les animaux, qui renverse les tables, rien de véritablement gratifiant pour le Seigneur Jésus. Mais comment pouvons-nous comprendre cette colère de Jésus ? Est-ce que Jésus a commis ici le péché de colère ? Mais alors, est-il véritablement Dieu ? Car Dieu ne peut pas commettre un péché ! Ou au contraire, est-ce une sainte colère ? Et ça nous arrangerait bien, parce que cela nous permet de justifier nos propres colères. En réalité, dans cet Évangile, la colère de Jésus est un acte bien particulier. C'est un acte prophétique. Et les Juifs qui ont été témoins de la scène en sont bien conscients, puisqu'ils posent à Jésus cette question : « Quel signe peux-tu nous donner pour agir ainsi ? » Ils comprennent que c'est un signe. Effectivement, Jésus n'en veut pas aux marchands qui sont dans le temple, il n'en veut pas aux changeurs, ce sont des métiers qui sont nécessaires à la vie du temple. On se souvient même que son père et sa mère ont acheté des colombes quelques années auparavant pour sa présentation au temple. Les changeurs aussi sont importants. Ils permettent qu'aucune monnaie païenne ne rentre sur l'esplanade du temple et ne vienne souiller ce lieu saint. Jésus n'en veut pas aux marchands et aux changeurs, mais effectivement son geste est un geste prophétique. L'évangéliste nous dira lui-même plus loin : « Il parlait de son corps ». Ce temple qui est détruit et qui est rebâti en trois jours, c'est bien naturellement son corps. Par ce geste, Jésus annonce déjà sa passion, sa mort sur la Croix et sa résurrection. Il est ce temple, il est ce lieu où se vit l'adoration du Père en acte et en vérité. Je voudrais réfléchir avec vous ce matin, à la lumière de la sainte colère de Jésus, à nos propres colères, afin que nous évitions de nous cacher derrière la sainte colère de Jésus pour justifier nos propres colères.

Regardons tout d'abord ce qu'est la colère. La colère est une réaction, une émotion que nous avons devant un mal présent qui nous agresse, une injustice en particulier. Autrement dit, c'est une réaction qui est naturelle, qui fait partie de notre nature humaine, qui fait même partie, si on élargit notre regard, à la nature tout entière. Regardons par exemple comment une bête bien pacifique comme la vache, lorsqu'elle vient de donner naissance à son petit veau, peut devenir agressive si on s'approche trop de son petit. La rose elle-même n'a-t-elle pas des épines pour se défendre de toute agression ? C'est donc une réaction qui est d'abord naturelle. Et c'est aussi une réaction qui est bonne. Regardons l'exemple des parents qui ont la joie d'avoir des adolescents. Il est parfois nécessaire que la colère des parents contre certaine insolence vienne montrer à l'adolescent qu'il a dépassé des limites, qu'il est allé trop loin. En ce sens, la colère est bonne. Enfin la colère est moralement neutre en tant que réaction, en tant qu'émotion. Elle n'est ni bonne, ni mauvaise, elle est une information que mon corps ou ma psychologie me donne pour dire : « Je suis face à un mal qui m'agresse, je suis face à une injustice ». Et c'est pour cela que cette colère que nous sentons sourdre en nous ne doit pas être niée, elle doit être nommée, elle doit être intégrée, canalisée. Nous avons ainsi des beaux exemples de saints au tempérament colérique qui sont devenus des hommes très doux. Je pense à Moïse. Je pense à Saint François de Sales. Des tempéraments colériques qui, à force de poser des actes de douceur, sont devenus des exemples d'hommes les plus doux que la terre ait portés.

La colère ne devient un péché que lorsque nous choisissons volontairement de la garder en nous, de la ruminer, de la transformer en un acte de vengeance contre l'autre, quand nous voulons que l'autre paye pour ce qu'il nous a fait. Et c'est là toute la différence entre le péché de colère dont nous faisons l'expérience et la sainte colère de Jésus qui n'a rien à voir avec notre péché. De notre côté, notre colère consiste à diriger ce sentiment vers celui qui nous a agressé, vers le pécheur. Nous voulons lui faire payer ce qu'il nous a fait subir. Rien de tout cela du côté de Dieu. La colère de Dieu

dont il est souvent question dans l'Ancien Testament, mais aussi la colère de Jésus dont il est question dans le Nouveau Testament, quand il porte sur des Pharisiens un regard de colère par exemple, cette colère est dirigée contre le mal, contre le péché, mais jamais contre le pécheur. Dieu est lent à la colère, plein de patience, plein de miséricorde, plein de tendresse, pour les pécheurs que nous sommes. Mais c'est notre péché qui le met en colère. Dans l'Évangile, la sainte colère de Jésus est animée par son amour de Dieu, son horreur du péché. L'Évangile nous dit ainsi : « L'amour de ta maison fera mon tourment ». C'est ce qui habite le cœur de Jésus, l'amour de Dieu, l'amour de la maison de Dieu. Et ce qui lui fait horreur, c'est que ce lieu de prière est devenu un lieu de trafic. C'est exactement ce qui se passe dans notre cœur. Regardons tous les trafics qu'il y a dans notre cœur : les trafics avec les grâces de Dieu (« Seigneur, je vais faire tel acte, et en échange, je compte bien sur telle grâce », oubliant que la grâce de Dieu est gratuite), les trafics avec la vérité quand nous faisons des petits arrangements avec notre conscience. C'est cela toute la différence entre la sainte colère de Jésus et nos propres colères qui sont de l'ordre du péché.

Alors comment distinguer le péché de la colère et la sainte colère. Sommes-nous capables de sainte colère ? Il y a trois conditions pour qu'une colère soit juste, pour qu'elle soit à l'image de cette sainte colère de Dieu, même si nous peinons à y parvenir :

La première condition, c'est un objet de colère qui est juste. Regardons dans notre vie comment parfois l'objet de notre colère n'est pas si juste que ça. Prenons un exemple tout-à-fait sorti du réel ! Imaginons des élections où il se trouve que le candidat pour lequel nous avons voté n'a pas été élu. Comment réagissons-nous ? Une colère qui monte. Des noms d'oiseaux qui volent contre l'élu. Et pourtant, notre colère est-elle juste ? Est-ce que les élections n'ont pas été menées dans la légalité ? C'est le jeu des élections. Ici, notre colère n'était pas juste. L'objet n'était pas juste.

La deuxième condition c'est une intention droite. Quelle est l'intention qui guide mon cœur lorsque je veux exprimer ma colère ? Prenons un exemple : je vis dans un immeuble, et il se trouve que les locataires du dessus, plus jeunes que moi, font la fête tous les soirs, jusqu'à deux heures du matin. Je peux être patient une nuit, deux nuits, trois nuits, mais après, c'est la colère. Aussi, lors de la prochaine réunion du syndic, je lance la proposition d'augmenter les taxes d'ascenseur pour tous ceux qui habitent les étages supérieurs. Quelle est mon intention ? Mon intention est-elle l'équité, ou mon intention est-elle de faire payer ceux qui m'ont nui ?

La troisième condition d'une colère juste, c'est une réaction proportionnée. Là encore, regardons notre vie quotidienne. Je suis au volant de ma voiture, il y a des bouchons à Laval, et je suis agacé par la conduite de ceux qui m'entourent. Et c'est là où des gestes malencontreux peuvent survenir, des paroles malencontreuses peuvent jaillir de ma bouche ! Est-ce que c'est proportionné au mal que j'ai subi ? Parfois, il y a une disproportion.

Lorsqu'il manque l'une de ces trois conditions, je ne suis pas dans une sainte colère, mais je suis dans le péché de la colère. Or, reconnaissons, chers frères et sœurs, que c'est plutôt le péché de la colère qui nous anime que la sainte colère. A l'exemple des saints qui nous ont précédés, nous pouvons remédier à ce péché de la colère, en développant la vertu de la douceur. Prenons exemple sur Moïse, prenons exemple sur Saint François de Sales, ces tempéraments colériques, qui à force de poser des actes vertueux de douceur, sont devenus des exemples de douceur.

Je voudrais terminer par un exemple très actuel où nous avons sans doute expérimenté de la colère. Cette semaine, le Sénat a voté favorablement l'inscription dans la Constitution de ce qui a été appelé pudiquement « la liberté garantie à la femme d'avoir recours à l'avortement », ce qui peut être assimilé à un véritable droit à l'avortement. Ne nous y trompons pas, cette inscription dans la Constitution conduira un jour à empêcher toutes formes d'objections de conscience, en particulier de la part des membres du corps médical. Nous pouvons déjà les porter dans notre prière, tout en rendant grâce pour les cinquante sénateurs qui se sont opposés courageusement à cette inscription dans la Constitution. Si nous regardons bien, lorsque nous avons entendu cette information aux nouvelles, n'y a-t-il pas eu un sentiment de colère devant une telle injustice, parce que si le droit de la femme a été pris en compte, et on peut débattre cette question-là, le droit de l'enfant, le droit de celui qui est petit

et innocent, n'a pas été pris en compte. N'y a-t-il pas eu également un sentiment de colère devant le mensonge et l'hypocrisie de nos gouvernants. D'un côté, ils sont capables de rendre hommage à Robert Badinter, celui qui a aboli la peine de mort, et dans le même temps, ils sont capables d'inscrire dans la Constitution la mise à mort de l'enfant à naître.

Notre colère, chers frères et sœurs, est-elle légitime ? Il se trouve que la Providence nous a donné dans la première lecture, le rappel du décalogue, les dix commandements, et en particulier ce commandement : « Tu ne commettras pas de meurtre ». Alors oui, notre colère est légitime, notre colère est juste, mais que pouvons-nous en faire ? Nous pouvons continuer à avoir une parole prophétique qui crie dans le désert, proclamer cette vérité si simple que l'avortement supprime une vie. Pour réagir comme chrétien, je voudrais vous proposer ce que Jésus disait à ses Apôtres lorsqu'ils ont fait l'expérience de leur incapacité à chasser certains démons : « Contre cette espèce-là, il n'y a que le jeûne et la prière ». Demain, les députés et les sénateurs vont se réunir en congrès pour clôturer cette procédure d'inscription dans la constitution. La seule arme qui nous reste, c'est le jeûne et la prière ! La seule arme qui nous reste devant cette œuvre de Satan si contraire à la Vie, c'est le jeûne et la prière ! Je vous encourage, chers frères et sœurs, si vous le pouvez, à vivre demain, lundi 4 mars, votre journée dans le jeûne et la prière. Amen.